

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU SYNDICAL  
DELIBERATION N°2020-09-393

Objet : désignation des représentants du PETR aux collectivités, institutions et commissions partenaires

Séance du 16 septembre 2020

Date de convocation : 7 septembre 2020

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 55 (37 titulaires, 18 suppléants)

Membres votants présents : 37 titulaires / 2 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 3 (dont 1 délivrée à un titulaire)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 40

Le quorum est atteint : 39/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt, le 16 septembre, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Robert Crauste, Olivier Penin, Lucien Vigouroux, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Régis Vianet, Marielle Népoty, Josiane Rosier-Dufond, Katy Guyot, Bruno Pascal, Annick Chopard, André Brundu, Mylène Cayzac, Jérémy Pérédès, Joël Téna, Jean-Paul Géraud, Cyril Périsset, Magali Pradeille, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Julien Cohen-Solal, Patrick Bénézech, Michel Chambellan, Thierry Agnel, Pascale Fortunat-Deschamps, Agnès Nectoux, Jacky Rey, Agnès Roy, Pierre Martinez, Sandrine Guy, Véronique Martin, Béatrice Léccia, Marie-José Pellet, Fabienne Dhuisme, François Granier, Cécile Marquier, Alain Théron.

Procuration : Claude Bernard à Olivier Penin, Jean Denat à Farouk Moussa, Jean-Paul Franc à André Mégias.

Suppléants avec voix délibérative : Farouk Moussa, André Mégias.

Suppléants sans voix délibérative : Nathalie Gros-Chareyre, Pascale Bouillevaux-Breard, Jean-Claude Campos, Arnaud Fourel, Alain Reboul, Bernard Jullien, Véronique Vautrin, Angélique Rouressol, Yaëlle Béchard, Bernard Crozes, Isabelle Debrie, Vincent Coste, Adrien Ruy, Sonia Aubry, Pascale Cavalier, Marc Larroque.

Présence de :

Pour la Communauté de communes Pays de Lunel : Karine Nadal, Jérôme Boisson.

Pour le Conseil de développement : Claude Constant, Sylvain Dheilly, Robert Lefort.

Absents excusés :

Claude Bernard, Lucien Topie, Jean Denat, Ivan Couderc, Michel Debouverie, Jean Pierre Berthet.

Rapporteur : M. Pierre Martinez

Le Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue a pour objet de réunir les communautés de communes, le Conseil général et le Conseil Régional (à titre consultatif), pour promouvoir le développement durable du PETR Vidourle Camargue en application du Projet de Territoire adopté le 8 octobre 2019 (délibération n°2019-10-367). Il a pour mission, dans le respect des statuts des communautés de communes adhérentes, d'exercer :

- la mise en œuvre, l'animation et l'évaluation du Projet de Territoire et la signature des contrats qui en découlent,

- la définition des orientations et l'approbation des programmes d'actions en concertation avec le conseil de développement,
- l'exercice des activités d'études, d'animation et de gestion nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels, touristiques et de services d'intérêt collectif prévus par le Projet de Territoire et inclus dans les contrats,
- dans sa mission d'animation et de gestion nécessaires dans la mise en œuvre de projets économiques, la création par voie de convention de clubs de rencontres avec les entrepreneurs ou avec tout acteur économique du PETR Vidourle Camargue, (délibération n°2010-07-101)
- la contractualisation avec le Département, la Région, l'Etat, l'Union européenne et tout autre organisme public ou privé et portant sur les principales politiques qui concourent au développement durable du PETR, notamment dans le cadre d'un contrat particulier.

A ces titres et au regard des projets et partenariats fixés depuis la création du PETR Vidourle Camargue, celui-ci siège dans un certain nombre de collectivités, institutions ou commissions. Suite au renouvellement du Comité syndical il convient de renouveler les membres siégeant au sein de ces organismes.

Sont candidats : M. François Granier, M. Thierry Féline, Mme Josiane Rosier-Dufond, M. Robert Crauste, Mme Béatrice Leccia.

Sont élus à l'unanimité et dans l'ordre suivant :

	Titulaires	Suppléants
Club des entrepreneurs	Pierre Martinez	François Granier
Sage Camargue Gardoise	Thierry Féline	
Comité prog. LEADER/ATI	Pierre Martinez	Josiane Rosier-Dufond
Comité Sélec. FEAMP	Pierre Martinez	Robert Crauste

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'acter le résultat des désignations,
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



Résultat du vote :

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président  
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 22.09.20
- Sa publication le : 22.09.20
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier